

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE LA CESML

Ce document est à utiliser pour une demande de raccordement d'un lotissement à usage résidentiel ou d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire. Il peut également s'appliquer dans le cadre de l'aménagement d'une superficie inférieure à 10000 m<sup>2</sup> dont la destination des lots est à vocation tertiaire ou PME / PMI.

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir par le demandeur d'un raccordement au Réseau Public de Distribution géré par la CESML.

Le dossier de demande de raccordement permet d'effectuer l'étude de raccordement et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le demandeur.

*Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.*

*Si, dans le cadre de votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de production correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur [www.cesml.com](http://www.cesml.com)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service technique de la CESML :*

Téléphone : 04.67.66.67.87.

*La proposition de raccordement (devis) qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération.*

### A - Documents constitutifs d'une demande de raccordement

Les documents suivants sont **indispensables** à l'instruction de votre dossier :

- le présent document complété et signé par vos soins
- la copie de l'**Autorisation d'Urbanisme** accordée **en cours de validité**, le cas échéant le certificat de permis tacite ou de non-opposition dans le cas d'une déclaration préalable

#### **Dans le cas d'un lotissement ou d'aménagement d'un terrain :**

- un plan de situation (échelle 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) avec la localisation du projet
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500<sup>ème</sup> ou 1/1000<sup>ème</sup>) comprenant :
  - la représentation des différentes parcelles avec leurs références et leurs superficies
  - le tracé des canalisations électriques projetées à l'intérieur du lotissement / du terrain
  - la position sur chaque parcelle des coffrets comprenant le coupe-circuit principal,
  - les emplacements des éventuels postes de transformation
  - dans le cas d'un lotissement avec construction, la limite du bâti de chaque parcelle sera représentée sur le plan

#### **Dans le cas d'un immeuble :**

- un plan de situation (échelle 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) avec la localisation du projet
  - la position du ou des coffrets comprenant le coupe-circuit principal collectif, des canalisations électriques projetées à l'intérieur de l'immeuble (liaison HTA de raccordement des postes HTA/BT, liaisons BT vers colonnes électriques, colonnes électriques, dérivations individuelles...),
  - l'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique et poste de livraison HTA,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>)
- un plan du découpage des différents lots par niveau avec leur puissance de dimensionnement

## B - Intervenants du projet

### Le Demandeur du raccordement

C'est le maître d'ouvrage du projet. Il est le destinataire de la proposition de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers habilité.

Raison sociale N° de SIRET			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	
Interlocuteur (Nom, Prénom)			
Adresse d'envoi de la proposition si différente de l'adresse ci-dessus N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			

### Tiers Habilité

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (installateur, bureau d'étude...).

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?

Non  Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de la CESML, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur de la CESML est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de <sup>1</sup> :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

Mandant

Mandataire au nom et pour le compte du Mandant

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

**Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.**

Personne ou société autorisée ou mandatée			
Le cas échéant, représenté par	M. ou Mme dûment habilité(e) à cet effet		
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

<sup>1</sup> Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat

### Prestataires du maître d'ouvrage

Maître d'œuvre, bureau d'étude, architecte, installateur-électricien...

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

## C - Identification et localisation du projet

Nom du programme immobilier			
Localisation du programme (n° et nom de la voie)			
Code postal - Commune			
Opération située sur un SA ? (Secteur d'Aménagement)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, nom du SA :		
Opération située sur une ZAC ? (Zone d'Aménagement Concerté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, nom de la ZAC :		
Une étude exploratoire a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, référence de l'étude :		Date :
Le terrain est-il situé dans le périmètre ayant fait l'objet d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, nom le nom du PUP :		

## D - Description détaillée du projet

### D1 - Nature du projet :

Précisez la nature de votre projet :

- Lotissement, aménagement d'un terrain  
Précisez votre demande en remplissant le cadre D2
- Immeuble  
Précisez votre demande en remplissant le cadre D3

### D2 – Caractéristiques du lotissement / Aménagement d'un terrain :

À ne remplir que dans le cas d'un lotissement ou d'un aménagement de terrain

Superficie totale du terrain (y compris voiries, espaces verts...)	m <sup>2</sup>
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	m <sup>2</sup>
Nombre de lots nus	
Nombre de lots bâtis	
Nombre de place de parking	

### Destination de votre projet :

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la **norme NF C14-100** définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par la CESML pour le calcul des canalisations.

- Usage résidentiel  
Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs)<sup>2</sup> fiche(s) D2-1 « Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel »

Nombre de fiches D2-1 jointes en annexe :

Puissance de raccordement totale :	kVA
------------------------------------	-----

- Autres usages (tertiaire, industriel...)  
Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs) fiche(s) D2-2 « Caractéristiques de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiels »

Nombre de fiches D2-2 jointes en annexe :

Puissance de raccordement totale :	kVA
<b>Dont</b> Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) uniquement pour les bâtiments tertiaires, industriels, ERP, ensemble commercial ou cinéma :	kVA

<sup>2</sup> Suivant la complexité de votre projet.

### **D3 – Caractéristiques de l'immeuble :**

*À ne remplir que dans le cas d'un immeuble*

Superficie totale de l'immeuble (SHOB)	m <sup>2</sup>
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	m <sup>2</sup>
Nombre d'étages	
Nombre de cages d'escalier	
Nombre total de place de parking	
Nature de la construction	<input type="checkbox"/> Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation
Date souhaitée de mise en exploitation du raccordement de l'immeuble	

#### **Destination de votre projet :**

- Usage résidentiel**

*Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs<sup>2</sup>) fiche(s) D3-1 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel »*

Nombre de fiches D3-1 jointes en annexe :

Nombre de places de parking dédiées à l'usage résidentiel

- autres usages (tertiaire, commerces, centres médicaux, bureaux...)**

*Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs) fiche(s) D3-2 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usages autres que résidentiel »*

Nombre de fiches D3-2 jointes en annexe :

Nombre de places de parking dédiées à l'usage tertiaire

Nombre de places de parking ouvertes au public

*Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme **NF C14-100** définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par la CESML pour le calcul des canalisations.*

<b>Puissance de raccordement totale :</b>	<b>kVA</b>
<b><u>Dont</u> Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) :</b>	<b>kVA</b>

### **D4 – Qualité de desserte :**

Y a-t-il une sensibilité particulière en terme de qualité de l'alimentation électrique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser le type de <i>process</i> :
Y a-t-il des besoins de sécurisation par liaisons de secours ou liaisons complémentaires (garantie contractuelle de reprise de l'alimentation en cas d'incident) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, préciser le niveau de sécurisation souhaitée : <input type="checkbox"/> Totale <input type="checkbox"/> Partielle (taux ....%)

### **D5 – Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques :**

Si le nombre de place de stationnement est inférieur à 10, est-il prévu l'alimentation d'au moins une borne de recharge de véhicules électriques ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	---

## E : Validation des informations

Fonction :

Signature :

Date :

## F : Comment nous retourner vos documents ?

**Par courrier** : CESML 158 allée des Ecureuils - 34980 St GELY DU FESC

**Par mail** : [technique@cesml.fr](mailto:technique@cesml.fr)







## Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel (1/2)

**Désignation de l'immeuble :** \_\_\_\_\_ **Fiche D3-1 n° /** \_\_\_\_\_

Les logements résidentiels sont-ils équipés avec un chauffage et/ou une climatisation électriques ?  Oui  Non

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot résidentiel est monophasée. Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé d'un lot résidentiel, nous vous demandons de le préciser dans la colonne P. Racc. individuelle.

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier (Un tableau par cage d'escalier).

Si l'immeuble comporte plus de deux cages d'escalier, il vous suffit de remplir autant de fiches que nécessaire pour décrire la totalité de l'immeuble et renseigner le nombre de fiches effectivement remplies, à l'endroit réservé à cet effet dans le cadre D3.

Cage d'escalier n°:									
Niveau	Logements						Autres que logement (détailler les usages dans le tableau dédié ci-dessous)		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou S ≤ 35 m <sup>2</sup>		T3/T5 ou 35 m <sup>2</sup> < S ≤ 100 m <sup>2</sup>		T6 ou plus ou S > 100 m <sup>2</sup>		Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
	Nombre	P. racc. individuelle	Nombre	P. racc. individuelle	Nombre	P. racc. individuelle			
<i>Exemple</i>	2	6 kVA	3	9 kVA	1	12 kVA	0	1	7
<b>Totaux</b>									

### Détail des usages autres que résidentiel

Niveau	N° lot / Référence	Superficie SHON (en m <sup>2</sup> )	Segment d'activité / Usage	Puissance de raccordement (kVA)	Chauffage / Climatisation électrique
<i>Exemple</i>	A01	100	Commerce	12 monophasé	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Exemple</i>	A02	50	Services généraux	36 triphasé	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

## Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel (2/2)

Cage d'escalier n°:									
Niveau	Logements						Autres que logement (détailler les usages dans le tableau dédié ci-dessous)		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou S ≤ 35 m <sup>2</sup>		T3/T5 ou 35 m <sup>2</sup> < S ≤ 100 m <sup>2</sup>		T6 ou plus ou S > 100 m <sup>2</sup>		Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
	Nombre	P. racc. Individuelle	Nombre	P. racc. Individuelle	Nombre	P. racc. Individuelle			
<i>Exemple</i>	2	6 kVA	3	9 kVA	1	12 kVA	0	1	7
<b>Totaux</b>									

### Détail des Usages autres que résidentiel

Niveau	N° lot / Référence	Superficie SHON (en m <sup>2</sup> )	Segment d'activité / Usage	Puissance de raccordement (kVA)	Chauffage / Climatisation électrique
<i>Exemple</i>	<i>A01</i>	<i>100</i>	<i>Commerce</i>	<i>12 monophasé</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Exemple</i>	<i>A02</i>	<i>50</i>	<i>Services généraux</i>	<i>36 triphasé</i>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

## Fiche D3-2 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage non résidentiel

### Domaine de tension BT

<b>Désignation de l'immeuble :</b>	<b>Fiche D3-2 n° /</b>
------------------------------------	------------------------

*Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir en fonction du type de local à desservir.*

N° de cage d'escalier	Niveau	N° lot	Surface (m <sup>2</sup> )	Segment d'activité	Puissance de raccordement du lot	monophasé	triphasé	Chauffage ou climatisation électrique
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Domaine de tension HTA

Lorsque les usages électriques d'un lot dépassent la puissance de 250 kVA, le raccordement de celui-ci s'effectue au domaine de tension HTA. Dans ce cas remplir le tableau ci-après :

Référence	Segment d'activité (RIE, services généraux...)	Puissance de raccordement du lot